Envoyé en préfecture le 12/02/2024
Reçu en préfecture le 12/02/2024
Publié le 12/02/2024
ID : 013-211300371-20240208-DCM_2024_1_29-DE

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

N° 2024_1_29

Séance du 8 février 2024

Objet : Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'Eau et de l'Assainissement de la Métropole Aix-Marseille-Provence

VOTE

PREND ACTE DE LA PRESENTATION DU RAPPORT

L'an deux mille vingt-quatre et le huit du mois de février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au Centre culturel Jean BERNARD, sur la convocation qui lui a été adressée par le Premier Adjoint, Maire par intérim.

Etaient présents : M. YERPEZ Joël, Mme GARCIA Chantal, M. LOMBARDO Yves, M. MARCILIAC Jérôme, Mme SEILER Myriam, M. AGARD Christophe, Mme WECKERLIN Carine, Mme MESTRE Marie-Aude, Mme BARATA Silvia, M. MORGANTE Michel, Mme ROSMARINO Laurence, M. SPINELLY Eric, Mme DELOUS Céline, M. DI-SAPIO Lionel, Mme BAUMANN Claude, M. LEGUEVACQUES Benjamin, Mme CLAUZEL Nathalie, M. PALMERINI Denis, Mme GIORSETTI Marie-Laure, M. LAFORCE Christian, Mme MERZOUGUI Noura, M. BARBAROUX Charly, Mme VALLET Christine, M. MARTIN Patrice, Mme THORN Marguerite, M. CRUZ Gérard, Mme DAHMAN Hinda, M. SARDA Stéphane et Mme DORELON-TRANCHARD Céline

Etaient Absents donnant pouvoir :

Etaient Absents excusés

Etaient Absent :

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

Envoyé en préfecture le 12/02/2024
Reçu en préfecture le 12/02/2024
Publié le 12/02/2024
ID : 013-211300371-20240208-DCM_2024_1_29-DE

Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'Eau et de l'Assainissement de la Métropole Aix-Marseille-Provence

La loi n°95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, a introduit diverses réformes dans la gestion des services publics de l'eau et l'assainissement.

Cette loi s'inscrit dans une perspective de transparence vis-à-vis des élus et des consommateurs.
L'article 73 de ladite loi, et le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans ses articles D2224-1 à D2224-5 et ses annexes V et VI, prévoient la réalisation d'un rapport annuel sur les prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Pour l'année 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence a réalisé le rapport annuel Métropolitain sur le Prix et la Qualité de Service Public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif.

Ce rapport a pour objet de préciser les missions et les objectifs du service public de l'eau potable et de l'assainissement. Il détaille un certain nombre d'indicateurs d'activités des services obligatoires.

EAU POTABLE

La production et la distribution de l'eau potable sont assurées par :
• 30 délégations de service public (DSP) ;
• 2 régies à personnalité morale, 1 régie autonome, 1 société publique locale (SPL) et 1 syndicat.
La potabilisation s'effectue ensuite grâce à 102 usines de production.
En 2022, 131 millions de m3 d'eau potable ont été vendus à 488 458 abonnés, via 7 751 km de réseaux avec un rendement moyen de 82,34 %.
Malgré le contexte de sécheresse exceptionnelle en 2022, la continuité du service a pu être assurée, sans aucune coupure d'alimentation en eau.

	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION				
	VP.061 - Volume exporté *(ventes d'eau à d'autres services)*	VP.063 - Volume comptabilisé domestique	VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	VP.221 - Volume consommé sans comptage	VP.220 - Volume de service du réseau
Unité	**m³**	**m³**	**m³**	**m³**	**m³**
La Fare-les-Oliviers	0	472 840	599	13 453	2 432

Les résultats des indicateurs réglementaires montrent un excellent niveau de qualité et de performance des services d'eau potable métropolitains.

	INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU					
	P101.1 – Taux de conformité micro-biologique	P102.1 - Taux de conformité physico-chimique	VP.062 - Volume prélevé	VP.059 - Volume produit	VP.060 - Volume importé *(achats d'eau à d'autres services)*	*Volume importé depuis un service extérieur de la Métropole*
Unité	**%**	**%**	**m³**	**m³**	**m³**	**m³**
La Fare-les-Oliviers	100,00	100	606 592	0	601 714	0

Envoyé en préfecture le 12/02/2024
Reçu en préfecture le 12/02/2024
Publié le 12/02/2024
ID : 013-211300371-20240208-DCM_2024_1_29-DE

Par ailleurs, la Métropole met en œuvre chaque année des programmes de travaux ambitieux et poursuit l'élaboration de son premier schéma directeur métropolitain de l'alimentation en eau potable.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES

La collecte, le transport et le traitement des eaux usées sont assurées par :
• 31 délégations de service public (DSP) ;
• 2 régies à personnalité morale, 1 régie autonome, 1 société publique locale (SPL) et 1 syndicat.
5 466 km de réseau permettent de collecter les eaux usées de 410 439 abonnés.
En 2022, 118 millions de m3 d'eau usée ont été traités dans 71 stations d'épuration.
Ces traitements ont généré 25 926 tonnes de matières sèches de boues, évacuées à 100 % dans des filières de valorisation conformes à la règlementation.
Les résultats des indicateurs réglementaires montrent un très bon niveau de qualité et de performance des services d'assainissement métropolitains.

	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE						
	D.202.0 - Nombre d'autori-sations de déverse-ment d'effluents d'établisse-ments industriels au réseau de collecte	VP.077 - Linéaire de réseau *(hors branch[ts])*	P202.2B - Indice de connai-ssance et de gestion patrimo-niale des réseaux d'eaux usées	VP.046 - Nombre de points noirs	P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interven-tions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	P253.2 - Taux moyen de renouvelle-ment des réseaux d'eaux usées	P255.3 - Indice de connai-ssance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées
Unité	**u**	**km**	**/120**	**u**	**u/100km**	**%**	**/120**
La Fare-les-Oliviers	0	34,00		4	11,76	0,81	100

	LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION		
	P254.3 - Conformité des perfo. des équipe-ments d'épuration au regard des prescrip-tions de l'acte individuel	D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglemen-tation
Unité	**%**	**tMS**	**%**
La Fare-les-Oliviers	100	78	100

Par ailleurs, la Métropole met en œuvre chaque année des programmes de travaux ambitieux et poursuit l'élaboration de son premier schéma directeur métropolitain de l'assainissement.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le nombre d'habitants concerné par l'assainissement non collectif est estimé à 192 071 habitants.
Le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif est de 95 %.
3 407 contrôles ont été effectués en 2022.

Envoyé en préfecture le 12/02/2024
Reçu en préfecture le 12/02/2024
Publié le 12/02/2024
ID : 013-211300371-20240208-DCM_2024_1_29-DE

LE PRIX DE L'EAU

Au 1er janvier 2023, le prix de l'eau produite, distribuée et dépolluée moyen pondéré au nombre d'habitants desservis en 2023 s'élève à 3,87 € TTC/m3 (taxes, redevances et abonnement compris) dont 2,02 € TTC/m3 pour l'eau potable et 1,85 € TTC/m3 pour l'assainissement. Ce prix est inférieur à la moyenne nationale (4,34 € TTC/m3).
Entre janvier 2022 et janvier 2023, le tarif moyen métropolitain pondéré est passé de 3,67 à 3,87 €/m3 TTC, ce qui représente une progression de 5,33 %. Cette hausse s'explique principalement par l'inflation liée à la situation de crise due à la guerre en Ukraine et ses impacts sur les coûts de l'énergie et des matériaux.

	Total		Eau		Assainissement	
Commune	Tarif 120 m³ TTC	Tarif au m³ TTC	Tarif 120 m³ TTC	Tarif au m³ TTC	Tarif 120 m³ TTC	Tarif au m³ TTC
La Fare-les-Oliviers	433,05 €	**3,61 €**	260,44 €	2,17 €	172,62 €	1,44 €

Le présent rapport est présenté aux membres du Conseil Municipal pour information et sera porté à la connaissance du public dans les conditions fixées à l'article L.1411-13 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation qui lui a été faite du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'Eau et de l'Assainissement de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

DIT que ce rapport sera porté à la connaissance du public dans les conditions fixées à l'article L.1411-13 du CGCT.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Jérôme MARCILIAC

MAIRIE de LA FARE les OLIVIERS -(B.-du-Rh.)-

La secrétaire de séance

Chantal GARCIA